



Communiqué de Presse

Réunion du 24/07 au ministère sur la pandémie H1N1

Le 24 juillet 2009, le ministère de la santé a convoqué une réunion des professionnels infirmiers, pour évoquer les dispositions prises pour faire face aux risques de la grippe H1N1.

La C.G.T. s'est étonnée de cette restriction à cette seule profession, sachant que le risque de pandémie concerne l'ensemble des professionnels des établissements de santé.

Préalablement, la C.G.T a indiquée que la mobilisation sur la pandémie grippale ne pourrait empêcher les débats et actions qui ne vont pas manquer suite à la publication du texte de loi HPST. Le gouvernement ne pourra pas éviter le débat autour des moyens mis à disposition des hôpitaux pour remplir leur mission de service public, que ce soit dans des circonstances exceptionnelles, ou au quotidien.

la réunion était conduite par le directeur adjoint de cabinet du ministre, qui s'est longuement évertué à démontrer que le gouvernement et le président de la république étaient mobilisés, pour faire face au risque de pandémie. Le représentant du ministère a tenu un discours aux professionnels présents, moins alarmiste que celui qui est livré au grand public, en indiquant toutefois qu'il fallait être prêt à tous scénarii, même au pire.

Lors de la rencontre, la C.G.T. est intervenue sur trois chapitres :

- **les Moyens donnés aux établissements de santé en grandes difficultés budgétaire et les moyens de fonctionnement**
- **les Droits et conséquences pour les salariés des établissements de soins**
- **le Financement des mesures prises pour faire face à la grippe H1N1**

Sur ces sujets, nous avons posé un certain nombre de questions qui n'ont pas eu de réponse immédiate, le ministère argumentant qu'il ne pouvait pas avoir de réponse à tout aujourd'hui, certains points étant encore soumis à discussion ou arbitrage.

Concernant la vaccination annoncée à grand renfort de communication par le gouvernement, celui-ci prévoit une prise en charge financière au titre du médicament et donc assumée par les assurés sociaux par le biais de la sécurité sociale et de leur mutuelle.

Nous avons demandé que les organisations syndicales confédérales, représentatives de l'ensemble des salariés soient réunies. Il nous semble important que les conséquences sociales et économiques liées au risque d'une pandémie large fasse l'objet d'une concertation au niveau le plus élevé. D'ici fin août, nous serons à nouveau réunis au ministère pour faire état de l'avancement de la situation.

Montreuil, le 27 Juillet 2009

N° 26

**Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil**

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr